

Convention Collective de l'Industrie Pharmaceutique :

Salaires minima conventionnels 2019 +1,8% à partir du 1^{er} janvier

La FCE-CFDT a signé l'accord sur les minima conventionnels 2019 dans « Industrie Pharmaceutique » (IDCC 176).

Par l'engagement de la FCE-CFDT, les salariés de la branche verront les salaires minima conventionnels revalorisés de **1,8 % à partir du 1er janvier 2019** avec une **garantie du salaire minimum mensuel à 1 580 € bruts**, dès que le salarié aura un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Dans un contexte national très tendu où le dialogue social est mis à mal dans les entreprises, les branches, **cet accord participe à améliorer le pouvoir d'achat des salariés** de la branche et notamment des plus précaires.

Pour la FCE-CFDT le dialogue social reste la voie privilégiée pour améliorer le quotidien des salariés. Nous vous invitons à vous rapprocher des équipes CFDT pour avoir la nouvelle grille des salaires minima conventionnels et vérifier son application dans vos entreprises. **Vos représentants CFDT sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter.**

Des choix, des actes, rejoignez la CFDT

Coupon Contact CFDT à retourner à :

Nom : Prénom :

- Je souhaite vous rencontrer afin d'obtenir plus d'informations sur la CFDT
 Je souhaite adhérer à la CFDT

Tél :

Mail :

